

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1935)

Heft: 36

Rubrik: La Chaux-de-Fonds

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



GROSSES RECETTES ASSURÉES

FERNANDEL

et **MARGUERITE MORENO**

dans

Jim, La Houlette

COMPTOIR CINÉMATOGRAPHIQUE GENEVE

Téléphone 24.282

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Concerner les films :

Abyssinie (film Mittelholzer), **Bout de Chou**, **La coqueluche de ces dames**, **Le nouveau Gulliver**, **Les hommes traqués**, **Malheur aux vaincus**, **Au pays des Soviets**, **J'te dis qu'elle l'a fait de l'œil**, **La famille Pont-Biquet**, **Les époux édiabataires**, **Le retour de Bull Dog Drummond**, **Menaces**, **Quand la vie était belle**, **Ferdinand le nocur**.

Vu le préavis de la Commission cantonale de contrôle des films,

vu les dispositions de l'art 15 nouveau de l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 octobre 1927 sur les cinématographiques et les dépôts de films,

décide :

1. Le film documentaire intitulé **Au pays des Soviets**, relatif au séjour en U.R.S.S. des délégations ouvrières internationales en mai 1935 — production Soyuz cinéchronique — présentée à la Commission de contrôle le 9 octobre courant.

peut être autorisé aux conditions suivantes :

a) suppression de deux sous-titres :

1re partie : « Quand je retournerai dans mon pays, je dirai la vérité pour répondre aux mensonges et aux agressions de la presse capitaliste. »

6me partie : « Au revoir, pays des Soviets ! Au revoir, notre patrie prolétarienne ! »

b) suppression de la sonorisation musicale et parlée, le film étant projeté « muet » comme l'Association suisse des amis de l'U. R. S. S. l'a demandé ;

c) interdiction de commenter le film, comme aussi de le présenter à l'occasion d'une conférence quelconque, ou d'une réunion à caractère politique ;

d) observation stricte des lois et règlements sur la matière, notamment des articles 1 et 32 de l'arrêté du 4 octobre 1927 sur les cinématographiques.

2. Toute infraction aux conditions qui précèdent entraînera le retrait immédiat de l'autorisation et des poursuites conformément aux articles 79 et suivants de l'arrêté précité.

Le film de Mittelholzer, **Abyssinie**, peut être autorisé sans réserve. Toutefois, la présentation de ce film aux enfants ne peut être permise qu'après suppression de deux scènes :

1. Opération de la circoncision.

2. Danses de jeunes femmes entièrement nues (un peu avant la fin).

Le film **Malheur aux vaincus** ne peut en aucun cas être autorisé en faveur des enfants, en raison de certaines scènes impressionnantes.

Les films ci-après ne peuvent être autorisés sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département de justice et police :

Bout de Chou, **Le nouveau Gulliver**, **Les hommes traqués**, **Menaces**, **Ferdinand le nocur**.

L'interdiction d'admission des jeunes gens âgés de moins de 18 ans révolus est étendue à l'égard des films ci-après :

J'te dis qu'elle l'a fait de l'œil, **La coqueluche de ces dames**, **La famille Pont-Biquet**, **Le retour de Bull Dog Drummond**, **Les époux édiabataires**, **Quand la vie était belle**.

Le chef du Département : BAUP.

Le Département de justice et police du canton de Genève nous communique :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises par notre Département en se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films :

Les films suivants sont autorisés sans réserve :

Le cabochard, **Horizons nouveaux**, **Retour à la nature**, **La veuve joyeuse**, **Furie noire**.

Le film **Ferdinand le nocur** est à interdire. Le thème graveleux est développé de telle manière que le film attire sans conteste à la morale. Dialogues salaces. Scènes de maison publique et de bas dévergondage.

Le Département de justice et police du canton du Valais nous communique :

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission de censure de notre canton a décidé, en date du 21 octobre et après visionnement, de refuser les films suivants :

Parlez-moi d'amour, **Crime sans passion**, **Pension Minos**, **Dames**, **Le bonheur**, **Les voleurs de Bagdad**.

„Le criminel inconnu“

A un public d'invités, les « Cinémas Populaires Romands » présenteront, le 9 octobre, en la salle du « Molard », à Genève, le dernier film de Jean Brocher : **Le criminel inconnu**.

Avant de vous en dire mérites et défauts, il convient de jeter un coup d'œil dans la salle, où presque tous les sièges sont occupés. Rarément vit-on pareille assemblée de faces pâles. On chercherait en vain figure rubiconde de bon Vaudois, aimant ses vignes et le vin. En revanche, que de figures longues, moroses (à vous remettre en mémoire, par antiphrase, l'adage qui assure que « le bon vin réjouit le cœur de l'homme »), et que de grandes barbes aussi — qu'on aurait envie de tirer, un peu, pour être sûr qu'elles ne sont point postiches — que de têtes encore de la Ville Haute, c'est-à-dire bien genevoises, aussi sévères et fermées que la porte de Saint-Antoine... quand on ne l'ouvre pas ! Tout ce monde paraît pénétré d'une rigide moralité, celle de juger un film. Ar. Il suffit qu'on lance des invitations, gratuites, pour qu'en presque chacun de nous s'érige un critique. A la place de M. Jean Brocher, je tremblerais. Mais, j'y songe, toutes ces personnes qui, d'ordinaire et pour la plupart, méprisent le cinéma, comment se fait-il qu'aujourd'hui, en si grand nombre, elles y viennent ?... Serait-ce parce qu'il ne leur coûte pas un sol ?...

N'approfondissons pas, et regardons le film qui commence avec, en gros premier plan, l'instrument du drame, un simple couteau de cuisine avec lequel, paraît-il, on peut tuer un homme et même son mari. Que le cinéma est donc instructif ! Mais, après le drame, la lumière. Et le film s'en trouve ensoleillé. Qu'il s'agisse de prés fleuris où dominent et se balancent des graminées d'argent, qu'entre les troncs de sapins d'une forêt jurassienne glissent des rayons, que sur les lagunes de Venise se profilent, à contrejour, des gondoles, c'est partout la plus rayonnante clarté. Les vues de Venise, par exemple, sont d'entre les plus belles que l'écran ait jamais reproduites, et l'on s'y voit soi-même en rêve... Là, pourtant, je chicanerai M. Brocher : pourquoi inciter les spectateurs au voyage d'Italie quand, chez nous, en Suisse, se trouvent tant de paysages merveilleux ? C'est entendu, il n'y a qu'une Venise au monde et la beauté n'a pas de patrie. Néanmoins, au lieu de nous montrer un jeune couple, en voyage de noces dans la ville des doges et des palais ajourés, pourquoi M. Brocher, auteur du scénario, ne les fait-il pas plutôt s'aimer sous notre ciel ? « Voyagez en Suisse ! » recommanda la propagande touristique de l'Helvétie. Je regrette, pour ma part — pour un film suisse surtout — cette magnificence occasion perdue de servir son pays en révélant aux foules, si le film franchit nos frontières, des sites dont beaucoup n'ont pas encore été cinématographiés et qui, dans la gamme du beau, offrent des gradations ascendantes.

Reprocherai-je aussi à M. Brocher quelques faiblesses, quelques longueurs, voire une faute de goût assez pénible ? (la scène de la photographie jetée au rebut et qui va à l'enfant qui demande à sa mère : « Qu'as-tu fait de papa ? » cette rude réponse : « Il est sur le fumier ! » — je cite de mémoire.) Non, je n'insisterai pas, tenant compte des bonnes intentions dont est animé tout ce film. D'autant... que j'ai été conquise par un des acteurs : il y a là, grosse tête de bambin frisé, un garçonnet pour lequel, si j'étais metteur en scène, je donnerais tous les petits « singes » (je ne parle pas des autres, ou des gosses de génie...) qui hantent les studios parisiens. Le meilleur des interprètes, à mon humble avis.

Chose étonnante encore à signaler : aucun des « effets », un peu appuyés, que conçoit par un des acteurs : il y a là, grosse tête de bambin frisé, un garçonnet pour lequel, si j'étais metteur en scène, je donnerais tous les petits « singes » (je ne parle pas des autres, ou des gosses de génie...) qui hantent les studios parisiens. Le meilleur des interprètes, à mon humble avis.

En fin de projection, **Le criminel inconnu** fut applaudi, ou plutôt ce fut le film, son auteur et ses interprètes qui recueillirent là le fruit de leurs efforts.

(Remarqué, à la sortie, le jeune premier qui fondit sur un de nos confrères, jetant avis ? encouragements ? compliments ?... Ah ! jeunesse !)

E. E.

Le bâtiment actuel sera rasé et remplacé par une construction comportant une salle de spectacles avec accessoires (vestiaires, foyers, etc.) et des magasins.

La salle serait aménagée pour les concerts, le théâtre, le cinéma et les expositions, telles que le Salon d'horlogerie. A cet effet, le plancher du parterre sera mobile ; il pourra être relevé au niveau du podium.

La salle aura un parterre et une galerie de face. Mille sièges spacieux et confortables sont prévus, dont l'un verra et entendra tout.

Si les prévisions se réalisent, les travaux pourraient commencer au printemps prochain, pour permettre l'ouverture de la nouvelle salle vers le 15 novembre 1936.

Comme par le passé, M. Ch. Augsburger restera le directeur du Théâtre et explorera ainsi une troisième salle obscure et sonore.

Le consortium qui doit reprendre l'exploitation en sonore de l'ex-« Apollo », envisagerait la réouverture de cette salle pour le 15 septembre 1936.

Un cafetier vient d'obtenir de l'Etat l'autorisation de transformer son établissement en cinéma-brasserie. Selon certains bruits, la Commune chercherait à le dissuader de mettre ce projet à exécution.

En quoi elle a parfaitement raison. Si les divers projets énoncés sont mis à exécution, nous serions dotés, à l'avenir, de huit cinémas sonores pour une population dépassant de peu trente mille âmes !

Comme de coutume, les Galas Karsenty annoncent pour la saison d'hiver une série de beaux spectacles. Parmi les artistes qui y figureront, Malvina Maye Betty Dausmond, MM. Aquistapace, Jacques Baumer, Jean Max, Jean Worms et Jean Serrais, qui ne sont pas des inconnus pour les habitués du cinéma.

— Kinematograph. — 30. septembre. « Forum Cineton A.-G. » in Zürich (S. H. A. B. Nr. 83 vom 11. April 1934, Seite 957). Betrieb von Kinematographen-Theatern, Kino- und Variété-Aufführungen. Durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre vom 19. September 1935 hat sich die Gesellschaft aufgelöst ; sie tritt in Liquidation. Die Durchführung der Liquidation erfolgt unter der Firma Forum Cineton A.-G. in Liq. durch den alleinigen Liquidator Rudolf Fichter, Kaufmann, von Basel, in Ariesheim. Dessen bisherige Prokura ist damit erloschen. Erloschen sind ferner die Unterschriften der Verwaltungsratsmitglieder Richard Rosenthal, Rudolf Rosenthal, Robert Rosenthal, Louis Königsbacher und Walter U. Vogt.

Verwertungsanzeige

Im Auftrage des Betreibungsamtes Lufingen (Zürich) bringt die unterzeichnete Amtsstelle Samstag, den 16. November 1935, nachmittags 3 Uhr, im Gasthaus zum „Freischütz“, Niederurnen, auf 1. betreibungsrechtliche Versteigerung :

eine Tonfilm-Apparatur „Ernemann 1“

gebraucht, mit Tonkopf, Vorverstärker, Hauptverstärker, zwei Lautsprechern mit Transformator (einer mit Zusatzgerät „Philips“), Grammophonmotor mit Pic-up, zwei Schalttafel, 1 Dynamomaschine, Leinwand und Vorhänge.

Zuschlag gegen Barzahlung.

Bez. eventueller Besucher Besichtigung wende man sich an das Betreibungsamt Niederurnen (Glarus).

Niederurnen, den 26. Oktober 1935.

Betreibungsamt Niederurnen.

Handelsregister - Registre du Commerce - Registro di Commercio

— Kino-Cabaret usw. — 13. Oktober. Die Genossenschaft **Société Studio Nord-Sud**, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 230 vom 2. Oktober 1935, Seite 2142). Kino-Cabaret usw., verzeigt als Geschäftsdomizil Limmatquai 16, in Zürich 1.

— 14. Oktober. Die **REAG Reklame Aktiengesellschaft**, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 60 vom 13. März 1933, Seite 602), hat ihr Geschäftslokal verlegt nach Scheuchzerstrasse 4, in Zürich 6.

— 18. Oktober. « **WAG** » **Wissenschaftliche Apparate A.-G.**, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 8 vom 11. Januar 1934, Seite 82). Diese Gesellschaft hat ihr Geschäftsdomizil nach Zürich 1, Gessnerallee 34, verlegt.

— 24. Oktober. **Lux-Film**, société coopérative ayant son siège à Genève (F. o. s. d. c. du 2 août 1935, page 1972). Les bureaux actuels de la société sont : Rue de Rive 4.

— 25. Oktober. Nachstehende Firma, welche faktisch nicht mehr besteht und liquidiert hat, wird gemäss Verfügung der Volkswirtschaftsordnung des Kantons Zürich vom 23. Oktober 1935 gelöscht :

— Tonfilmapparate. — **Primoton Aktiengesellschaft**, Fabrikation und Vertrieb von Tonfilmapparaten, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 66 vom 19. März 1932, Seite 673).

Konkurssteigerungen

Kt. Zürich. — Konkursamt Aussersihl-Zürich.

Im Konkurs über die Genossenschaft **Volks-theater Zürich**, Treidlerstrasse 3, in Zürich, werden im Auftrage des Konkursamtes Hottiggen-Zürich, Montag, den 11. November 1935, nachmittags 3 Uhr, im Restaurant «Stauffacher» an der Werderstrasse 31, in Zürich 4, versteigert :

Wohnhaus usw. an der Neugasse Nr. 57, in Zürich 4, unter Nr. 3443, für Fr. 179.000,— asssekuriert. Wohnhaus usw. an der Neugasse Nr. 59, in Zürich 5, unter Nr. 3444, für Fr. 191.000,— asssekuriert. 505,6 m² Grundfläche obiger Gebäude und Hofraum, Kat. Nr. 2164. Servituten laut Grundprotokoll. Zugehör : Gegenstände laut Spezifikation im Lastenverzeichnis zum Betriebe des in der Liegenschaft befindlichen Kino. Schätzungswert der Liegenschaft : Fr. 500.000,—. Schätzungswert der Zugehör : Fr. 4.000,—.

Die Steigerungsbedingungen und das Lastenverzeichnis liegen hierorts zur Einsicht auf. Es findet nur diese Steigerung statt und es erfolgt der Zuschlag ohne Rücksicht auf die Schätzung.

Zürich, den 16. Oktober 1935.

Konkursamt Aussersihl-Zürich : H. Gassmann, Notar.

Etat de collocation

Ct. de Vaud. — Office des faillites de Lausanne.

Failli : **Siegrist Raoul**, à Lausanne.

Délai pour interenter action : 22 octobre 1935.

Ouverture de faillite

Failli : **Société** en nom collectif **Bardet & Chappuis**, Cinéma Select, à Vevey, rue de la Veveyse, à Vevey. Date de l'ouverture de la faillite : 6 septembre 1935. Liquidation sommaire, art. 231 L. P. : 19 octobre 1935. Délai pour les productions : 15 novembre 1935.

Môtiers

Une belle œuvre pour les gosses.

Poursuivant son œuvre utile et désintéressée, le Cinéma scolaire a offert dimanche 29 septembre un programme qui a été fort goûté. Il comprenait des films instructifs d'une belle tenue artistique.

Les comptes des cinq dernières séances ont été vérifiés par M. le pasteur Sandoz, sur demande de M. André. A ce jour, 1521 personnes (adultes et enfants) ont assisté aux séances qui ont laissé un bénéfice de Fr. 313.80 soit Fr. 108.20 à la Commune (droit de timbre) et Fr. 235.60 aux fonds des courses scolaires Môtiers-Boveresse et quelques œuvres d'utilité publique. Le cinéma scolaire ne donnera qu'un nombre très restreint de séances pour tenir compte des nombreuses manifestations locales.

Kino-Bestuhlung

ca 50 Stück, gebraucht, jedoch gut erhalten, zu **kaufen gesucht**. Eventl. auch in kleineren Posten. Offerten an **W. Düscher, zum „Wilden Mann“, Ins-Anet (Bern).**